

(*Contrat Unique d'Insertion & de Professionnalisation*)

## LE C.U.I.- PRO UNE OPPORTUNITE POUR VOTRE ENTREPRISE

- Un atout pour le développement de votre entreprise,
- Une solution à vos problèmes de recrutement
- Une chance de qualifier et d'intégrer durablement des salariés motivés

Dans le cadre du Pacte Economique, Environnemental et Social conclu par les acteurs économiques et le Conseil général, une opportunité est offerte aux entreprises du secteur marchand, adhérentes à un OPCA\* Interprofessionnel : le **Contrat Unique d'Insertion associé à un Contrat de Professionnalisation (CUI-PRO)**

### QUELS AVANTAGES ?

Employeur du secteur privé, pour le recrutement de nouveaux collaborateurs, vous pourrez, en ayant recours au C.U.I.-PRO, bénéficier :

- ✓ D'une aide de l'Etat et du Conseil Général couvrant 50% du SMIC brut chargé
- ✓ D'une aide de votre OPCA (OPCALIA REUNION) couvrant :
  - la prise en charge intégrale des frais de formation
  - une partie du salaire lorsque le salarié est en formation
  - les dépenses liées au tutorat

### QU'EST-CE QUE LE CUI PRO ?

- ✓ Objectif : satisfaire un besoin en recrutement de l'entreprise tout en favorisant la qualification et l'intégration professionnelle durable des bénéficiaires concernés
- ✓ CDD de 6 ou 12 mois renouvelables
- ✓ Intégration d'une **formation** qualifiante obligatoire **en alternance** : durée moyenne de formation à prévoir : 600 heures
- ✓ Public visé : bénéficiaires des minima sociaux (RMI, API, ASS, AAH)

### QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENTREPRISE ?

OPCALIA REUNION vous accompagne

- 1- Information sur le dispositif
- 2- Aide à l'identification de vos besoins en compétences et au choix de la formation adaptée
- 2- Mise en relation avec les partenaires chargés de proposer des candidats pour votre recrutement : **ADI et ANPE**
- 3- Mise en place administrative et suivi du contrat de Professionnalisation

### QUI CONTACTER ?

**Dans le Nord** : **Véronique HOAREAU**, Chargée de Développement en Professionnalisation :  
Centre d'Affaires de La Mare – 5, rue André Lardy – Bât. C La Turbine – 97438 SAINTE MARIE  
Tél. 0262 90 18 31 / mob. 0692 24 74 75 – Fax : 0262 23 45 79

**Dans le Sud** : **Laurence SAUTRON**, Chargée de Développement en Professionnalisation :  
78, rue Augustin Archambaud – 2, les Acalyphas – 97410 SAINT PIERRE  
Tél. 0262 35 53 15 / mob. 692 37 43 00 – Fax : 0262 35 53 90

**Une seule adresse mail : [cuipro@opcalia-reunion.com](mailto:cuipro@opcalia-reunion.com)**

OPCA\* : *Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour le financement de la formation des salariés*